



Compte-rendu

Réunion publique du 11 août 2026

PLU, transition et projets d'aménagement de la station

La commune d'Huez organisait le mardi 11 août 2026 à l'AgorAlp une réunion publique initialement annoncée sous l'intitulé « **La transition au travers du PLU** ».

La réunion a réuni un public nombreux. En introduction, le maire a présenté la démarche comme un temps d'information et de concertation, destiné à permettre aux habitants et propriétaires de comprendre les réflexions en cours et de faire remonter leurs observations et propositions.

La commune a indiqué que les contributions pouvaient être transmises après la réunion, notamment par courriel, avec un horizon annoncé autour du **10 septembre (ou fin août ?)**.

L'ordre du jour présenté était cependant beaucoup plus large que les seuls PAPAG : attractivité et économie de la station, transition et adaptation au changement climatique, PLU, schéma directeur, projets concernant l'avenue des Jeux, les Outaris et les Bergers, projet Altitude 3300, puis échanges avec le public.

1. Attractivité et évolution touristique de la station

Une première partie importante de la réunion a été consacrée au bilan touristique des dernières années. La commune, l'Office de tourisme et la SATA ont présenté plusieurs indicateurs destinés à montrer l'évolution de la station depuis 2014.

Selon les données présentées, le nombre total de lits touristiques aurait progressé d'environ **7 %**, passant d'environ 26 300 à 28 100 lits. Cette évolution masque toutefois des transformations importantes : diminution des lits exploités par les professionnels, progression des locations de particulier à particulier et importance persistante des lits non commercialisés.

La fréquentation hivernale aurait augmenté plus modérément, tandis que la fréquentation estivale aurait fortement progressé. La SATA a également présenté une augmentation importante du nombre de journées-skieurs, en partie liée à l'intégration d'Oz-Vaujany dans le périmètre considéré.

La présentation a insisté sur l'évolution de la clientèle : davantage de nouveaux clients, une clientèle plus internationale, une présence commerciale annoncée dans 23 pays et une augmentation du revenu moyen de la clientèle.

Pour l'été 2026, un taux d'occupation de 51,6 % était affiché début août, soit 6,4 points d'avance sur 2025. La présentation indiquait également qu'un « lit chaud » représenterait 1 850 € pour la SATA et sept fois plus pour les commerçants.

L'objectif affiché est désormais de consolider l'activité estivale et de poursuivre une diversification autour notamment de l'accessibilité, de la fraîcheur, du bien-être et des activités de pleine nature.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Ecluse, 38750 Alpe d'Huez



Compte-rendu

Réunion publique du 11 août 2026

2. L'adaptation de la station à l'horizon 2050

La deuxième partie de la présentation portait sur l'évolution climatique et la nécessité d'adapter le modèle touristique de l'Alpe d'Huez.

Plusieurs actions ou projets ont été évoqués : diversification des activités, développement d'une offre quatre saisons, évolution des mobilités, amélioration énergétique des bâtiments et équipements publics, recours à de nouvelles sources d'énergie et réflexion sur les déplacements au sein de la station.

La commune a présenté cette évolution comme une deuxième phase de développement : après avoir travaillé sur l'attractivité et la valorisation de la station, il s'agirait désormais de préparer son adaptation aux prochaines décennies.

Cette réflexion est traduite dans un **schéma directeur**, présenté comme un outil permettant d'avoir une vision d'ensemble des projets, de leurs interactions et de leur calendrier.

3. Le PLU et quatre grands secteurs d'intervention

La commune a rappelé que le nouveau PLU privilégiait désormais le renouvellement urbain plutôt que l'extension de l'urbanisation.

Le schéma directeur présenté pendant la réunion identifie quatre secteurs majeurs :

- **Éclose Ouest** ;
- **avenue des Jeux** ;
- **les Outaris**, comprenant notamment les garages SATA et municipaux, des installations militaires et la station-service ;
- **les Bergers**.

La commune insiste sur la nécessité de ne pas réfléchir séparément à chacun de ces projets mais de construire une continuité entre eux, notamment par les espaces publics et les cheminements.

Cette logique conduit notamment à imaginer un axe reliant **l'avenue des Jeux, l'AgorAlp/les Outaris et le secteur des Bergers**.

4. Avenue des Jeux : premières intentions présentées

L'avenir de l'avenue des Jeux constituait l'un des principaux sujets attendus de la réunion.

Le secteur est aujourd'hui couvert par un **Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)**. Ce dispositif a été intégré au PLU après les nombreuses observations formulées pendant l'enquête publique concernant le devenir de l'avenue des Jeux. Le commissaire enquêteur avait d'ailleurs relevé que ce secteur était celui ayant recueilli le plus de critiques et considéré le PAPAG comme une mesure permettant de préserver l'avenir du secteur.

La commune a présenté ce 11 août une **première esquisse d'intention**.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Éclose, 38750 Alpe d'Huez



Compte-rendu

Réunion publique du 11 août 2026

Elle repose notamment sur plusieurs principes :

- **Maintenir l'avenue des Jeux comme centralité de la station.** La commune affirme ne pas vouloir « déshabiller » l'avenue à la suite du déplacement de la piscine et de la patinoire.
- **Renforcer son caractère piéton.** Une partie importante de l'avenue pourrait devenir prioritairement piétonne, tout en conservant les accès nécessaires aux copropriétés.
- **Conserver une place centrale et des percées visuelles sur le paysage.**
- **Créer de nouvelles activités et surfaces commerciales,** afin de maintenir l'animation du secteur après le départ des deux équipements.
- **Créer du stationnement souterrain.** La différence de niveau entre l'avenue des Jeux et la rue du Coulet est présentée comme permettant d'aménager un parking souterrain d'environ **200 places**.

Les esquisses présentées font apparaître des bâtiments pouvant atteindre **R+2 + combles**. La commune a toutefois insisté sur le fait qu'il s'agissait d'esquisses destinées à alimenter la réflexion et non d'un projet architectural arrêté.

Une fourchette potentielle de l'ordre de **10 000 à 15 000 m²** a été évoquée pendant la présentation, tout en précisant que cette capacité théorique ne constituait pas le programme définitif.

Le projet de l'Altishop doit également être pris en compte dans cette recomposition.

5. Piscine et patinoire : un choix présenté comme déjà arrêté

C'est un point important pour comprendre le périmètre réel de la concertation.

Si l'aménagement futur de l'avenue des Jeux est présenté comme ouvert à la discussion, **le principe du transfert de la piscine et de la patinoire vers l'AgorAlp n'a pas été présenté comme une hypothèse soumise à concertation.**

La commune considère que les études menées conduisent à privilégier leur regroupement au sud de l'AgorAlp, avec superposition des équipements et mutualisation de certains moyens.

Cette orientation s'inscrit dans le projet AgorAlp comprenant piscine, patinoire et pôle culturel.

Lors des échanges, plusieurs participants ont demandé la communication des études ayant conduit à ce choix et se sont interrogés sur le programme précis des futurs équipements, notamment la nature de la piscine et les usages attendus d'une patinoire couverte. La question de la fréquentation future de ces équipements a également été posée.

La commune a confirmé considérer le regroupement des deux équipements comme son choix, notamment pour des raisons de consommation énergétique, de fonctionnement et de personnel.

Aucun chantier ne pourrait en revanche commencer sur les emprises libérées de l'avenue des Jeux avant le transfert des équipements ; l'horizon évoqué pour ce secteur se situe **après 2030**.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



Compte-rendu

Réunion publique du 11 août 2026

6. Le secteur des Outaris

Le schéma directeur prévoit également une transformation importante du secteur situé autour des garages de la SATA et des services techniques.

Le principe présenté consiste à déplacer plusieurs fonctions aujourd'hui implantées dans ce secteur afin de libérer du foncier et de poursuivre la continuité urbaine et piétonne entre l'avenue des Jeux, l'AgorAlp et les Bergers.

Ont notamment été évoqués le déplacement des garages SATA et communaux, des services techniques, du chalet du 93eRAM et de la station-service.

Le foncier ainsi libéré pourrait accueillir différentes fonctions, dont des **logements saisonniers**, avec un ordre de grandeur de **60 à 80 logements** évoqué au cours de la réunion, ainsi que d'autres équipements ou activités.

La création d'une chaufferie bois a également été évoquée dans ce secteur.

Une partie de la programmation reste cependant à définir, avec la recherche d'une activité ou d'un équipement susceptible de donner une identité particulière au secteur.

7. Le secteur des Bergers

Le secteur des Bergers constitue le second PAPAG du PLU.

Les premières orientations présentées concernent notamment le stationnement et la requalification du secteur.

Une hypothèse pouvant aller jusqu'à environ **1 200 places de stationnement enterrées**, complétées par environ **300 places en surface**, a été évoquée.

La réflexion porte également sur l'avenir du centre commercial et sur différents types d'hébergement ou d'équipements : logements saisonniers, hébergement collectif, auberge de jeunesse, accueil de groupes ou d'enfants notamment.

À ce stade, ces éléments ont été présentés comme des pistes de programmation et non comme un projet arrêté.

8. Des projets fortement interdépendants

L'un des enseignements importants de la présentation est l'interdépendance des opérations.

Le déplacement de la piscine et de la patinoire conditionne la libération des emprises de l'avenue des Jeux. La transformation des Outaris suppose elle-même le déplacement d'équipements et de services existants. Ces opérations doivent s'articuler avec l'extension de l'AgorAlp, les nouvelles mobilités, les parkings et la transformation du secteur des Bergers.

La commune présente ainsi le schéma directeur comme une sorte de **puzzle**, dans lequel chaque opération doit être positionnée dans le temps et articulée avec les autres.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



Compte-rendu

Réunion publique du 11 août 2026

9. Les principales questions exprimées par le public

La dernière partie de la réunion a donné lieu à quelques échanges. Plusieurs interventions ont été applaudies. Sans qu'il soit possible de considérer la salle comme unanimement opposée aux projets, les questions exprimées ont fait apparaître plusieurs préoccupations récurrentes.

Elles ont notamment porté sur

- **l'ampleur globale des transformations annoncées**, certains participants découvrant simultanément de nombreux projets ;
- **le rythme des constructions** et la capacité du domaine skiable à accueillir une fréquentation supplémentaire ;
- **le financement des investissements**, la fiscalité et notamment la THRS ;
- **la préservation de l'avenue des Jeux comme espace ouvert et lieu de respiration**, ainsi que les hauteurs des constructions et les vues sur les montagnes ;
- **la pertinence et le dimensionnement des nouveaux parkings**, certains demandant que l'utilisation des parkings existants soit d'abord optimisée ;
- **les études ayant fondé certains choix**, plusieurs demandes de communication d'études techniques ou d'études de marché ayant été formulées ;
- enfin **la piscine et la patinoire**, leur localisation, leur programme futur et leur fréquentation prévisible.

La cohérence entre piétonisation de l'avenue des Jeux et création de nouvelles capacités importantes de stationnement a également été interrogée.

10. Quelle suite à la concertation ?

La commune a invité les participants à poursuivre leur réflexion après la réunion et à transmettre leurs remarques par écrit.

L'objectif annoncé est de recueillir les contributions **jusqu'autour du 10 septembre** (ou fin août ?) afin d'avancer sur la programmation des secteurs concernés.

Concernant l'avenue des Jeux, la commune a indiqué vouloir avancer vers une validation du programme à la fin de l'été, avant une évolution ultérieure des règles applicables au secteur.

Bilan critique de la réunion publique du 11 août

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



Compte-rendu

Réunion publique du 11 août 2026

1. Le principal apport de la réunion : enfin une vision d'ensemble

Il faut commencer par reconnaître un point positif : cette réunion a permis, de façon lisible, de comprendre que les différents projets ne sont **pas indépendants**.

AgorAlp, déplacement de la piscine et de la patinoire, avenue des Jeux, Outaris, Bergers, stationnement, mobilités, logements saisonniers : la municipalité les inscrit désormais dans un **schéma directeur global**, avec des opérations qui se conditionnent les unes les autres.

La transformation envisagée dépasse donc largement la seule question : « que va-t-on construire à la place de la piscine et de la patinoire ? ». C'est une recomposition d'une part importante du cœur de station sur plusieurs années.

=> l'enjeu a changé d'échelle.

2. Une « concertation » dont le périmètre reste très flou

Le maire explique dès le début que le but est que le public puisse « apporter des idées » et annonce des retours possibles jusque « vers le 10 septembre ».

Mais plusieurs questions restent sans réponse claire :

Sur quoi exactement sommes-nous consultés ?

Sur le principe même de transformer ces secteurs ? Sur leur programmation ? Sur les volumes construits ?

Sur les hauteurs ? Sur les espaces publics ? Sur le stationnement ? Sur la destination des bâtiments ?

Et surtout : **qu'est-ce qui est encore susceptible de changer ?**

Cette question est d'autant plus importante que la présentation mélange des éléments de maturité très différente : certaines simples intentions, des esquisses déjà relativement précises, des programmations chiffrées, des calendriers, et des décisions qui paraissent acquises.

Le PAPAG est précisément conçu pour permettre de **prendre le temps de définir un projet d'aménagement global**. Il peut être institué alors même que les études n'ont pas commencé.

La question politique légitime devient donc :

Sommes-nous réellement au début de la réflexion collective ou demande-t-on au public de réagir à une orientation déjà largement construite ?

3. Le cas piscine-patinoire révèle particulièrement cette ambiguïté

Pendant l'enquête publique de 2025, le sujet de l'avenue des Jeux avait été **le sujet ayant suscité le plus de remarques**. Les observations portaient précisément sur deux choses : le transfert de la piscine et de la patinoire et les constructions susceptibles de les remplacer.

La réponse de la commune avait conduit à instaurer le PAPAG, précisément pour poursuivre les études et élaborer le réaménagement du secteur en concertation avec la population. Le commissaire enquêteur avait considéré cette réponse comme satisfaisante.

Or le 11 août 2026, une distinction apparaît :

le futur aménagement de l'avenue des Jeux est présenté comme ouvert ; le transfert de la piscine et de la patinoire, lui, ne semble plus l'être.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Ecluse, 38750 Alpe d'Huez



Compte-rendu

Réunion publique du 11 août 2026

La présentation montre d'ailleurs que la programmation est déjà suffisamment avancée pour évoquer l'implantation, la superposition piscine-patinoire, le pôle culturel, le calendrier et les dépendances entre opérations.

Ce n'est pas nécessairement juridiquement contradictoire avec le PAPAG. Mais **politiquement, cela pose une vraie question sur le périmètre de la concertation.**

⇒ **Parmi les choix présentés le 11 août, lesquels sont encore soumis à concertation et lesquels sont désormais considérés comme acquis par la municipalité ?**

4. Beaucoup d'informations, mais pas encore les éléments permettant réellement de choisir

La réunion était extrêmement dense : attractivité touristique, évolution des lits, fréquentation, transition climatique, PLU, schéma directeur, quatre secteurs urbains, AgorAlp, SATA, Altitude 3300, stationnement, logement, mobilités...

Beaucoup d'informations ont été données, mais elles ne sont pas organisées de manière à permettre une comparaison des options.

Or une concertation utile suppose normalement de pouvoir comprendre :

- le problème auquel on veut répondre ;
- les différentes solutions étudiées ;
- leurs avantages et inconvénients ;
- leurs coûts ;
- leurs impacts ;
- les critères ayant conduit à privilégier une solution.

C'est précisément ce qui a manqué sur plusieurs sujets.

Les demandes d'études reviennent d'ailleurs dans les interventions : études techniques, étude de marché, fréquentation prévisionnelle de la patinoire, justification des besoins de stationnement, etc.

Ce n'est donc pas le manque d'informations qui pose problème ; c'est le manque d'informations permettant d'arbitrer.

5. Une présentation qui cherche beaucoup à justifier le passé avant de discuter de l'avenir

Une part importante du début de la réunion est consacrée à expliquer les résultats de la politique menée : lits touristiques, journées-skieurs, internationalisation de la clientèle, valorisation immobilière, chiffre d'affaires, attractivité...

Le maire l'explique lui-même : avant d'aborder notamment piscine et patinoire, il veut revenir sur ce qui a été réalisé et sur les raisons pour lesquelles la station a construit.

Cela donne à la réunion une tonalité particulière.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



Compte-rendu

Réunion publique du 11 août 2026

Une partie significative du temps sert moins à examiner les choix futurs qu'à **démontrer la pertinence de la trajectoire passée.**

Ce n'est pas illégitime politiquement. Mais pour une réunion annoncée comme une concertation, cela réduit mécaniquement le temps consacré aux alternatives et aux échanges.

Et surtout, cela installe implicitement le raisonnement suivant : **les investissements et constructions passés ont permis de relancer l'économie → il faut poursuivre l'adaptation et l'investissement pour éviter le déclin.**

Or c'est précisément ce raisonnement qui devrait pouvoir être discuté.

6. Des chiffres intéressants... mais qui soulèvent aussi des questions

On peut demander très légitimement que soient précisés **les périmètres, les périodes et les sources des données présentées.**

Même chose pour l'affirmation selon laquelle un lit chaud générerait **1 850 € pour la SATA et sept fois plus pour les commerces** : source ? Méthode de calcul ?

7. Une contradiction stratégique plus profonde : quelle station veut-on demain ?

La présentation explique que la clientèle évolue et recherche davantage : **nature, fraîcheur, bien-être, authenticité, espaces de respiration, expérience quatre saisons.**

Dans le même temps, le schéma présenté prévoit potentiellement :

- de nouvelles surfaces construites avenue des Jeux ;
- de nouvelles activités ;
- des parkings souterrains importants ;
- une transformation des Outaris ;
- jusqu'à 1 200 places enterrées aux Bergers ;
- de nouveaux logements ou hébergements ;
- un AgorAlp considérablement agrandi.

Ces deux orientations ne sont pas nécessairement incompatibles, mais il existe une **tension réelle à interroger** :

Comment concilier l'objectif d'une station plus apaisée, plus proche de la nature et adaptée aux nouvelles attentes touristiques avec une nouvelle phase importante de densification du cœur de station ?

8. Le stationnement illustre également une absence de diagnostic partagé

La réunion présente simultanément une volonté de réduire la place de la voiture en surface et des capacités importantes de stationnement souterrain.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Ecluse, 38750 Alpe d'Huez



Compte-rendu

Réunion publique du 11 août 2026

Sur l'avenue des Jeux, la réflexion prévoit explicitement de renforcer le caractère piéton tout en considérant qu'une fonction de stationnement reste nécessaire.

Aux Bergers, les volumes évoqués deviennent considérables.

Or plusieurs participants ont posé une question préalable très pertinente : **les parkings existants sont-ils réellement saturés ?**

Les échanges font notamment apparaître le débat sur les places louées à l'année mais peu utilisées et la réponse du maire sur la disponibilité constatée dans certains parkings.

Avant de discuter du nombre de nouvelles places à créer, il faudrait donc disposer d'un **diagnostic objectif de l'occupation actuelle** : taux d'occupation par parking, semaine par semaine et heure par heure ; pointes de saturation ; places privatisées ; besoins habitants/commerçants/touristes ; conséquences des futures constructions.

9. Le calendrier de concertation est problématique

Le public découvre le 11 août une quantité considérable d'informations et doit transmettre ses remarques « vers le 10 septembre ». D'autres réunions ou visios seraient prévues en septembre.

Quelle influence réelle les contributions recueillies jusqu'au 10 septembre peuvent-elles avoir sur le principe du déplacement de la piscine et de la patinoire, alors que la procédure destinée à sélectionner leur maître d'œuvre a été lancée avant même la réunion publique et que les candidatures étaient closes depuis le 23 juillet ?

Aucune méthode claire de restitution n'apparaît dans les éléments que nous avons :

Comment les contributions seront-elles enregistrées ? Seront-elles publiées ? Feront-elles l'objet d'une synthèse ? La commune répondra-t-elle aux propositions ? Qu'est-ce qui aura été modifié à la suite de la concertation ?

Lors de l'enquête publique du PLU, il existait au contraire un dispositif formalisé : registre, contributions accessibles, procès-verbal de synthèse et mémoire en réponse de la commune.

Ici, nous sommes dans une concertation différente, mais rien n'empêche politiquement de demander la **même traçabilité**.

10. Attention à l'argument : « il y a eu peu d'opposition au PLU »

Le rapport du commissaire enquêteur comptabilise **175 contributions**, dont seulement **42 favorables au projet de PLU**. Il qualifie lui-même la participation d'importante et souligne que l'avenue des Jeux est le sujet ayant suscité le plus de remarques.

Plus encore, il écrit : « *La motivation profonde de beaucoup des observations révèle un désir de faire une pause dans le développement urbanistique de la station.* » et relève le souhait de conserver une station à « *dimension humaine* » et un centre de vie apaisé.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Eclosie, 38750 Alpe d'Huez



Compte-rendu

Réunion publique du 11 août 2026

Donc si l'argument consiste à dire que **le PLU a été peu contesté et que l'avenir de l'avenue des Jeux ne soulevait pas d'opposition significative**, il est fragile.

En revanche, attention : le commissaire enquêteur a bien rendu un **avis favorable**, assorti d'une réserve, et a considéré l'instauration du PAPAG comme une réponse satisfaisante aux inquiétudes. Il faut donc utiliser le document complètement, pas seulement les passages qui arrangent !

Bilan politique

Le 11 août a permis de mesurer pour la première fois l'ampleur de la transformation envisagée pour le cœur de l'Alpe d'Huez. Cette vision mérite maintenant un véritable débat collectif.

Avant de choisir, nous devons savoir ce qui est réellement décidé, ce qui reste ouvert, sur quelles études reposent les choix proposés, combien ils coûteront, quels seront leurs impacts et comment les contributions des habitants seront prises en compte.

Le sujet n'est plus seulement « **Sauvons l'avenue des Jeux** », mais « **Quel cœur de station voulons-nous pour les vingt prochaines années ?** »

Cela permet de réunir ceux qui sont opposés aux constructions, ceux qui sont simplement inquiets, ceux qui veulent conserver piscine/patinoire, ceux qui s'interrogent sur les finances **mais aussi ceux qui ne sont pas opposés à une transformation à condition qu'elle soit cohérente, mesurée et réellement concertée.**

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez